



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE 17 MARS ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 7 AVRIL 2022

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

VII – TRÉSORERIE

- A) Tonnage de la période
- B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Renouvellement des assurances générales
- B) Adjudication / Achat de bacs roulants, mini bacs de
cuisine et pièces de rechange

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 21 avril 2022

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Placide ainsi que madame Virginie Filiatrault, conseillère de la ville de Lachute, formant quorum de ladite Régie et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présentes : madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault.

Nomination d'un président par intérim pour la séance du 21 avril 2022

6-04-22

Proposé par monsieur Denis Lavigne
appuyé par madame Virginie Filiatrault
et résolu

Que monsieur Stephen Matthews soit et est nommé président par intérim pour la séance du 21 avril 2022 en l'absence du président et vice-président.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7-04-22

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par madame Virginie Filiatrault
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 MARS 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 7 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

8-04-22



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2022.

- adopté à l'unanimité

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

9-04-22

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 avril 2022.

- adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compost)

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 18-03-2022 au 21-04-2022, déposée par le président;

10-04-22

Il est
Proposé par madame Virginie Filiatrault
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 18-03-2022 au 21-04-2022, et ce, pour un montant de 774 985.97\$.

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Renouvellement des assurances générales

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder au renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2022 au 5 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT que la proposition reçue le 17 avril 2018 prévoit une période de couverture allant jusqu'à cinq ans, mais que les renouvellements annuels seront soumis ultérieurement à la Régie;

En conséquence, il est :

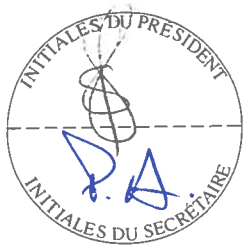
11-04-22

Proposé par madame Virginie Filiatrault
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, se prédispose du renouvellement annuel soumis dans la proposition du courtier AON (anciennement Lemieux, Ryan et Associés), reçue le 13 avril 2022 pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2022 au 5 mai 2023, et ce, pour une prime de 110 033\$ (taxes non incluses).

QUE ladite Régie mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault, afin de signer, s'il y a lieu, le contrat relatif au renouvellement de ses assurances générales.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

b) Adjudication / Achat de bacs roulants, mini bacs de cuisine et pièces de rechange

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ("la Régie") d'acquérir des bacs bleus roulants 360 litres et ainsi que des bacs bruns roulants 240 litres afin d'en distribuer aux citoyens de ses municipalités membres pour la collecte des matières recyclables et compostables;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie d'acquérir des mini bacs de cuisine pour faciliter le tri des matières compostables;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie d'acquérir également des pièces de rechange pour la réparation des bacs bleus et bruns roulants pour faciliter la réparation;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres #22-001 lancé le 23 mars 2022 sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu une seule soumission pour la fourniture desdits bacs, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Bacs bleus	Bacs bruns aérés	Mini bacs de cuisine	Pièces de rechange
Gestion USD Inc.	122.28\$	123.37\$	6.38\$	Couvercles: 32.65\$ Roues 29cm: 14.38\$ Essieux: 11.78\$

CONSIDÉRANT que ladite Régie, après analyse de la soumission reçue, estime que la proposition de la compagnie « USD Global Inc. » correspond aux exigences de la Régie;

En conséquence il est :

12-04-22

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par Madame Virginie Filiatrault
Et résolu

QUE la Régie accepte la soumission de la compagnie « USD Global Inc. », soumissionnaire conforme, pour l'achat de bacs bleus roulants 360 litres : 122.28\$, de bacs bruns roulants 240 litres aérés : 123.37\$, de mini bacs de cuisine bruns : 6.38\$ ainsi que des pièces de rechanges comprenant les couvercles avec tiges : 32.65\$, des roues 29 cm : 14.38\$ et des essieux : 11.78\$ incluant transport, livraison, toutes les taxes applicables et l'impression à chaud du logo de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et du numéro de bac ainsi que toute autre disposition prévue dans l'appel d'offres.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

QUE mandat soit donné au directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie afin de conclure et signer, s'il y a lieu, tout document ou entente quant à l'achat desdits bacs et pièces.

- adopté à l'unanimité

IX - VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

13-04-22

Il est
Proposé par madame Virginie Filiatrault
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 mai 2022 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Stephen Matthews
Président intérim